



PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Le 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Eulalie s'est réuni au centre communautaire Noé-Tourigny pour tenir une séance **ORDINAIRE** où il y avait **QUORUM**.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Madame Alexandra Han
Monsieur Charles Collin
Monsieur Guillaume Bergeron

Madame Joanie Mailloux
Monsieur Patrick Giroux

Monsieur Gilles Jr Bédard, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Madame Fabiola Aubry, Directrice générale et greffière-trésorière
Madame Kim McDonald, Greffière-trésorière adjointe

La séance débute à 19 h 30

2025-10-116

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Alexandra Han

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière du 1er octobre 2025, tel que rédigé.

(ADOPTÉ)

2025-10-117

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Eulalie, tenue le 15 septembre 2025 a été remis à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 39.2 de la Loi sur l'administration municipale du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire lecture :

EN CONSÉQUENCE ET POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Charles Collin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025.

(ADOPTÉ)

2025-10-118

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Alexandra Han



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER les comptes du mois de septembre 2025 au montant de 993 209, 53 \$ tels que déposés incluant les salaires versés, les comptes payés et les dépenses effectuées par délégation tel que prévu à l'article 961.1 du code municipal.

La greffière-trésorière adjointe certifie que la municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures.

(ADOPTÉ)

RAPPORT DU MAIRE

Au niveau de la MRC, il y a eu une rencontre pour le dossier MADA et un plan climat démontrant les impacts sur les ainés a été présenté. À partir de simulations réalisées par des experts dans le domaine, des moyens et des outils ont été testés, entre autres lors de vagues de chaleur intenses. À titre d'exemple, utiliser des jeux d'eau spécialement adaptés pour les aînés. Une rencontre d'échange et un rapport détaillé seront expliqués aux ainés des différentes Municipalités. De plus, un aimant sur les frigos a été fabriqué indiquant tous les numéros d'urgence. Des formations sont également prévues notamment pour se prémunir en cas de fraude.

Au niveau du conseil des maires, trois (3) sujets ont été discutés. En autres, la vision stratégique. Le rapport de consultation publique portant sur la vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire a été déposé, mais non officiellement adopté car une municipalité n'a pas déposé la résolution pour ladite rencontre. Son adoption finale est donc reportée de quelques mois.

Au niveau de l'environnement, les membres du conseil de la MRC ont approuvé la demande d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de se joindre au regroupement d'achats de services professionnels pour la réalisation d'inventaires et d'émission de gaz à effet de serre. Le but est d'aller chercher de données et de savoir combien nous rejetons dans la MRC. Une résolution portant sur un projet écologique est à venir dans ce dossier.

Au niveau du transport collectif, la MRC a dû procéder à l'achat d'un nouvel autobus car un véhicule n'était plus fonctionnel. Des programmes seront disponibles dans les deux (2) prochaines années pour permettre de subventionner l'achat de ces véhicules dans le but de favoriser le transport collectif qui est en croissance dans la MRC

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS EN DATE DU
30 SEPTEMBRE 2025**

Madame Fabiola Aubry, directrice générale, dépose les états financiers comparatifs de la Municipalité en date du 30 septembre 2025.

2025-10-119

**UTILISATION DES REDEVANCES PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES
CARRIÈRES ET SABLIÈRES POUR 2025**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement 2008-05 de la MRC de Nicolet-Yamaska, celle-ci perçoit pour la municipalité de Sainte-Eulalie le droit prévu à l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales ;



CONSIDÉRANT que l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales prévoit que les sommes versées doivent être utilisées pour la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 78.2 ou pour effectuer à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Charles Collin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROPRIER les revenus provenant du droit de carrières sablières d'une somme de 27 492, 25 \$ pour l'année 2025, afin que la Municipalité utilise la totalité de ces fonds pour la réfection et l'entretien des travaux effectués sur le rang des Chênes.

(ADOPTÉ)

2025-10-120

AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE COLAS QUÉBEC INC. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3

CONSIDÉRANT que la firme GéniCité recommande le paiement du décompte no 3 dans le cadre du contrat de réfection de voirie et remplacement de ponceaux dans le rang des Érables ;

CONSIDÉRANT que la vérification faite des montants demandés, un montant équivalent à la retenue de 5 % a été libéré suite à la réception provisoire des ouvrages. Une retenue de 5 % est conservée jusqu'à la réception finale des ouvrages. De plus, l'ajustement du bitume prévu est inclus dans ce décompte.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Alexandra Han

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le paiement de la facture correspondant au décompte progressif no 3 au montant de 191 488, 38 \$ taxes incluses. Une retenue contractuelle de 5% du contrat s'élève maintenant à 48 968, 64 \$ relativement aux travaux de réfection de voirie et remplacement de ponceaux dans le rang des Érables.

(ADOPTÉ)

2025-10-121

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 5 445 381

Madame Fabiola Aubry, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Eulalie, indique qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Madame Céline Gauthier relativement au lot 5 445 381 au 723 rue des Tilleuls.

Le but de la dérogation mineure est de régulariser la situation du bâtiment principal résidentiel.

CONSIDÉRANT que la maison a été construite en 1977.



CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure porte sur la marge avant projetée qui n'est pas conforme car la maison et le garage se trouvent à une distance de 8,49 mètres et 8,71 mètres alors qu'en zone H-9, la marge avant conforme pour un bâtiment résidentiel est de 9 mètres;

CONSIDÉRANT que l'arpenteur signifie dans son rapport que son opinion est basée sur le plan de la réforme cadastral et que le certificat de localisation est joint à la présente demande;

CONSIDÉRANT que toutes les autres normes à la réglementation seront respectées;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que les membres du comité CCU recommandent positivement cette demande;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure afin de permettre la régularisation de la situation du bâtiment principal résidentiel et le garage relativement au lot 5 445 381 (723 rue des Tilleuls).

(ADOPTÉ)

2025-10-122

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la levée de la séance à 19 h 55.

(ADOPTÉ)

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du Code municipal.

Gilles Jr Bédard
Maire

Fabiola Aubry
Directrice générale greffière-trésorière